



## Faites connaissance avec le SEFi

### SEFi : Service Electronique de Facturation intégré

Une **nouvelle solution de facturation intégrée** au logiciel du transporteur sanitaire qui s'appuie sur des **services en ligne**.

Le SEFi permet :

- **d'accéder à la prescription électronique**, lorsque celle-ci existe
- de **consulter en temps réel les référentiels** de l'assurance maladie, à n'importe quel moment de l'activité du transporteur et pour élaborer sa facture en ligne
- **d'intégrer directement les informations** mises à disposition par l'assurance maladie
- de **numériser les pièces justificatives**, à l'issue de la journée de facturation

## ... Et ses + qui font toute la différence

- **Aide à l'élaboration de la facture**
- **Saisie des éléments de facturation simplifiée et fiabilisée**, grâce à la récupération des informations de contexte (PS, bénéficiaire, prescription...)
- **Traitement des pièces justificatives facilité** par la **dématérialisation** de celles-ci dès la facturation



### En pratique

- Prérequis techniques:
  - un **logiciel autorisé par le CNDA** sur la version de généralisation du SEFi.  
La liste des éditeurs autorisés est disponible sur le site du CNDA  
URL d'accès actuelle : <https://www.cnda-vitale.fr>  
URL à venir : <https://www.cnda.ameli.fr>
  - une **carte CDE ou CPE** à commander auprès de l'ASIP II.2
  - une **connexion internet haut débit**
  - un **lecteur standard de carte à puce**.
  - un **scanner** (à défilement de préférence en cas de gros volumes, multi-société, etc...)
  - une **imprimante de QR code** (si le logiciel transporteur intègre cette fonctionnalité)
  
- Prérequis administratifs:
  - Signature du **protocole** qui définit les conditions de la dématérialisation de la facturation et des pièces justificatives du transport dans le cadre du SEFi

L'utilisation de la carte vitale n'est pas requise.